

# INFORMATIONS AUX HABITANTS



## 1. OBJET TROUVE SUR LE PARKING DE LA SALLE LORS DES VŒUX DE LA MUNICIPALITE DU 19/01/2019

Une montre a été trouvée sur le parking devant la salle AJLC. Son propriétaire pourra venir la récupérer au secrétariat de mairie lors des ouvertures au public.

## 2. MISE EN OEUVRE D'UN DEBAT LOCAL DANS LE CADRE DU GRAND DEBAT NATIONAL.

Comme suite à l'Informations aux Habitants du 22 janvier 2019, M. Hubert DUCHSCHER s'est manifesté pour organiser une réunion d'initiative locale (RIL) selon les possibilités offertes dans le cadre du grand débat national qui s'adresse à l'ensemble des habitants de la commune. Une soirée d'échanges, de débats, de doléances et de propositions, à partir de la situation actuelle du vécu des habitants sera mise en œuvre **mercredi 13 mars 2019 à partir de 18 heures à la salle AJLC**, rue du Stade. Un compte rendu des propositions émises sera rédigé à l'issue et transmis au Préfet de la Moselle qui le transmettra à la Mission du Grand Débat National.

Nous comptons sur une large participation des habitants à cette soirée qui sera animée par M. Hubert DUSCHCHER.

## 3. OUVERTURE DE LA DECHARGE POUR DECHETS VERTS SISE RUE DES FLEURS.

L'ouverture de la décharge pour les déchets verts ne sera possible qu'à partir du **1<sup>er</sup> avril 2019** et ce après avoir pris attache avec les services de la CASC concernés.

Toutefois, à compter du **samedi 09 mars 2019**, la décharge sera ouverte les mercredis et samedis de 9h à 12h et de 13h à 17h que pour les **apports de branchages et autres bois** qui seront broyés par la commune. **Tout autre déchet vert ne sera pas accepté.**

## 4. OPERATIONS DE CONSERVATION CADASTRALE EN 2019.

Selon l'arrêté préfectoral affiché dans le tableau extérieur de la mairie, des tournées de conservation cadastrale relatives à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral seront mises en œuvre en 2019. Les périodes d'intervention en commune seront portées à connaissance préalable du maire au moins 15 jours avant la date des opérations. Une information aux habitants sera distribuée dès connaissance de ces dates.

St-Jean Rohrbach, le 22 février 2019.

Le maire Cyril FETIQUE

